

Charte d'engagement des membres du Conseil d'Administration de NK Seeds

Préambule

Le Conseil d'Administration de NK Seeds est composé de bénévoles engagés qui œuvrent au développement de l'association et à la réalisation de ses missions au Laos.

Cette charte a pour objectif de définir les engagements attendus de chaque administrateur afin de garantir un fonctionnement efficace, transparent et collaboratif.

1. Adhésion à l'association

Chaque membre du Conseil d'Administration doit être **adhérent de NK Seeds**.

À ce titre, il s'engage à être à jour de sa cotisation annuelle, fixée à **30 € par an**, pendant toute la durée de son mandat.

2. Participation aux réunions

Les administrateurs s'engagent à participer, dans la mesure du possible, aux réunions du Conseil d'Administration et à prendre connaissance des documents transmis en amont afin de contribuer activement aux échanges et aux prises de décision.

Chaque administrateur s'engage également à participer à **l'Assemblée Générale annuelle**, qui constitue un temps fort de la vie de l'association. Sa présence est attendue, sauf en cas de force majeure ou de motif légitime (raisons professionnelles, familiales ou médicales).

3. Implication dans la vie de l'association

Chaque membre du Conseil d'Administration s'engage à contribuer activement au développement de NK Seeds.

À ce titre, il choisit un **pôle de responsabilité** ou une **mission spécifique** correspondant à ses compétences et à ses disponibilités.

Cette mission peut concerner notamment :

- la communication ;
- la recherche de financements ;
- les partenariats ;

- l'organisation d'événements ;
- les adhésions ;
- le parrainage ;
- les écoles d'anglais ;
- le volontariat ;
- ou toute autre mission utile au développement de l'association.

4. Respect des valeurs de NK Seeds

Chaque administrateur s'engage à :

- respecter les statuts, la chartre NK Seeds et le code de conduite;
- agir dans l'intérêt général de NK Seeds ;
- adopter une attitude bienveillante, respectueuse et constructive envers les autres membres ;
- préserver l'image et la réputation de l'association ;
- respecter la confidentialité des informations internes lorsque cela est nécessaire.

5. En cas d'indisponibilité

L'association comprend que les contraintes personnelles ou professionnelles peuvent évoluer.

En cas d'indisponibilité durable ou d'impossibilité de poursuivre sa mission, le membre s'engage simplement à en informer le CA afin qu'une réorganisation puisse être mise en place dans les meilleures conditions.

8. Engagement

En intégrant le Conseil d'Administration de NK Seeds, chaque administrateur s'engage à respecter la présente charte et à contribuer, selon ses possibilités, au développement de l'association dans un esprit de solidarité, de confiance et de coopération.